



Collège Joseph BARA

Palaiseau, le 3/07/202

FOYER SOCIO- EDUCATIF

Le foyer socio-éducatif est une association Loi 1901 à but éducatif.

Le foyer existe, en droit, de façon obligatoire dans tous les collèges. L'animation socio-éducative rentre dans les missions du collège.

Il a pour objet de proposer des animations au sein du collège et de participer ou de financer tout projet en dehors des cours. Il accueille notamment les élèves durant la coupure du midi permettant la pratique de jeux, lectures et de participer à certains clubs (échecs, créations de jeux de société etc. Chacun peut adhérer au F S E, participer à sa gestion et aux activités proposées.

Les membres du foyer se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an et à la demande des adhérents.

Le foyer est constitué d'un bureau, cogéré par les élèves et le personnel du collège.

Les parents peuvent apporter leur participation.

Chaque membre du bureau est élu par les adhérents.

Il est constitué par : un Président, un secrétaire, un trésorier.

Le F S E étant une association à but non lucratif, ses ressources financières ont pour origine:

- ☞ Les cotisations des adhérents
- ☞ Les dons financiers et matériels (particuliers, autres associations...)
- ☞ Les subventions (Mairie, département...)

Les activités débuteront le 29 septembre 2025

VOUS ETES CONVIES A LA 1ERE ASSEMBLEE QUI AURA LIEU LE 26 Septembre 2025 à 12H20 en salle 101 AINSI QUE VOS PARENTS AFIN D'ELIRE VOS REPRESENTANTS

**Coupon-réponse à retourner à Mme BERTHOUMIEUX ou Mme MANO
Avant le 26 septembre 2025 (Si vous souhaitez que votre enfant adhère)**

✂

Je soussigné

Père, mère, tuteur de l'enfantde la classe de

Joins un règlement* de 5 € pour adhésion de celui-ci au foyer socio-éducatif pour l'année 2025-2026.

* un règlement par chèque est vivement souhaité (libellé à l'ordre du « FSE Collège Joseph Bara ») **Ne pas oublier d'inscrire au dos du chèque Nom, Prénom, classe de votre enfant).**

Signature